

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance ordinaire du 12 mars 2018, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) et du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22) afin de permettre la tenue des événements suivants :

Événement	Lieu	Date
Brunch du temps des sucres	Cour extérieure du Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon Tours de calèche selon le trajet suivant : - Départ à l'entrée du Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon, sur la rue Galt; - Rue Galt, direction sud, jusqu'à la rue Drake; - Rue Drake, direction ouest, jusqu'à la rue Leprohon; - Rue Leprohon, direction nord, jusqu'à la rue Angers; - Rue Angers, direction est, jusqu'à la rue De Champigny; - Rue De Champigny, direction sud, jusqu'à la rue Marc-Sauvalle; - Rue Marc-Sauvalle, direction est, jusqu'à la rue Le Caron; - Rue Le Caron, direction nord, jusqu'à la rue Angers; - Rue Angers, direction est, jusqu'à la rue Galt; - Rue Galt, direction sud, jusqu'au Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon.	8 avril 2018, de 9 h 30 à 15 h 30

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser l'exécution de travaux de réfection des murs de couronnement du canal de Lachine en dehors des plages horaires prescrites à l'article 19.2 du dit règlement, et ce, du dimanche au jeudi, de 19 h à 7 h, du 13 mars au 1^{er} septembre 2018.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 15 mars 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate